

ASSEMBLÉE NATIONALE
12 novembre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCES DE FIN DE GESTION POUR 2025 - (N° 2068)

Rejeté

AMENDEMENT N ° CF2

présenté par
M. Jean-Philippe Tanguy et les membres du groupe Rassemblement National

ARTICLE 5

ETAT B

Mission « Écologie, développement et mobilité durables »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement suppl. ouvertes	Autorisations d'engagement annulées	Crédits de paiement suppl. ouverts	Crédits de paiement annulés
Infrastructures et services de transports	0	0	0	0
Affaires maritimes, pêche et aquaculture	0	0	0	0
Paysages, eau et biodiversité	0	0	0	0
Expertise, information géographique et météorologie	0	0	0	0
Prévention des risques	0	0	0	0
Énergie, climat et après-mines	0	0	0	0
Service public de l'énergie	-1 125 087 96 0	0	-1 144 000 000	0
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables	0	0	0	0
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires	0	0	0	0
Sûreté nucléaire et radioprotection	0	0	0	0
TOTAUX	-1 125 087 96 0	0	-1 144 000 000	0
SOLDE	-1 125 087 960		-1 144 000 000	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le PLFG pour 2025 prévoit de consacrer +1 125 087 960 d'AE supplémentaires et +1 144 000 000 de CP sur le programme 345 « Service public de l'énergie », pour financer les surcoûts en matière d'énergies renouvelables en métropole continentale, dont l'éolien, le photovoltaïque et les bioénergies. Ces crédits explosent d'année en année.

Ces filières dites « intermittentes » représentent un coût très élevé pour les finances publiques, sans garantir une production stable ni compétitive d'électricité. Leur subvention massive exerce une pression croissante sur la facture du consommateur et sur le budget de l'État, tout en fragilisant l'équilibre du réseau électrique.

Le présent amendement vise donc à supprimer la totalité de la hausse de fin d'année de ces crédits.

Ainsi, le présent amendement minore, de 1 125 087 960 € en autorisation d'engagement et de 1 144 000 000 € en crédits de paiement, les crédits du programme 345 – Service public de l'énergie.